

**Bureau du 13 septembre 2004**

**Décision n° B-2004-2515**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Place du Griffon - Requalification - Autorisation de signer deux marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2122 en date du 15 mars 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les travaux de requalification de la place du Griffon à Lyon 1er.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 juillet 2004, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie : entreprise EBM pour un montant de 109 010,09 € HT, soit 130 376,06 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres : entreprise MGB pour un montant de 112 851,55 € HT, soit 134 970,45 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0544, n° 2003-1087 et n° 2004-1624 respectivement en date des 26 avril 2002, 3 mars 2003 et 26 janvier 2004 ;

Vu ses décisions n° B-2003-1627 et n° B-2004-2122 en date des 5 mai 2003 et 15 mars 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 juillet 2004 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés pour les travaux de requalification de la place du Griffon à Lyon 1er et tous les actes contractuels s'y référant :

- pour le lot n° 1 : voirie avec l'entreprise EBM pour un montant de 109 010,09 € HT, soit 130 376,06 € TTC,
- pour le lot n° 2 : fourniture de pierres avec l'entreprise MGB pour un montant de 112 851,55 € HT, soit 134 970,45 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 720 - par délibération n° 2002-0544 en date du 26 avril 2002, par décision n° B-2003-1327 en date du 5 mai 2003 et par délibération n° 2004-1624 en date du 26 janvier 2004 - pour un montant total de 1 169 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2004 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 231 510 (voirie) et 215 110 (fourniture de pierres).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,